



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^{ème} séance du mardi 29 janvier 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) de la Commission permanente des finances du Conseil communal ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Vincent Brayer au nom du groupe socialiste, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. Joël Teuscher (Soc.) comme membre de la Commission permanente des finances pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-neuf janvier deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^{ème} séance du mardi 29 janvier 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'élection de M. Pedro Martin (Soc.) comme membre de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Vincent Brayer au nom du groupe socialiste, le siège de suppléant restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. Arnaud Thiéry (Soc.) comme membre suppléant de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-neuf janvier deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^{ème} séance du mardi 29 janvier 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/35 de la Municipalité, du 23 août 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 500'000.- destiné à financer la couverture d'un pont-roulant et d'une zone de stockage extérieure, rattachée au bâtiment de Malley du Service achat et logistique Ville ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 sur une durée de 10 ans par la rubrique 6700.331 du Service achat et logistique Ville ;
3. de faire figurer sous la rubrique 6700.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit, mentionné sous chiffre 1 ;
4. de balancer le compte d'attente 6700.581.681 ouvert pour couvrir les études de faisabilité par le prélèvement sur le montant prévu sous chiffre 1 ;
5. de porter en amortissement du crédit susmentionné les recettes et les subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-neuf janvier deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^{ème} séance du mardi 29 janvier 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Valéry Beaud et consorts « *Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ?* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-neuf janvier deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^{ème} séance du mardi 29 janvier 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/38 de la Municipalité, du 30 août 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sarah Neumann, intitulé « Une étude sur les publics de la culture » ;
2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Yves Adam, intitulé « Culture-Passion ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-neuf janvier deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^{ème} séance du mardi 29 janvier 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/41 de la Municipalité, du 7 septembre 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Philippe Clivaz intitulé « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-neuf janvier deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^{ème} séance du mardi 29 janvier 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/61 de la Municipalité, du 21 décembre 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts intitulé « Ecologique, économique et social, encourageons le boat sharing ! ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-neuf janvier deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^{ème} séance du mardi 29 janvier 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Johann Dupuis et consorts « *Des aménagements pour la mobilité douce sur le point Chauderon* » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-neuf janvier deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE
12^{ème} séance du mardi 29 janvier 2019
Présidence de M. Valéry Beaud, président
Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « *Faisons le point sur le quartier des Fiches* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-neuf janvier deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE
12^{ème} séance du mardi 29 janvier 2019
Présidence de M. Valéry Beaud, président
Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Campagne de prévention contre les violences sexuelles – La Municipalité stoppe tout ! » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-neuf janvier deux mil dix-neuf.

Le président :

Le secrétaire :